

# FICHE D'INSCRIPTION



## ÉQUIPAGE

Nom d'Équipage : .....

Skippeuse : Nom ..... Prénom .....

N° Licence : ..... Club : .....

Téléphone ..... Email .....

	Nom	Prénom	N° Licence	Club	E-mail
Equipière 1					
Equipière 2					
Equipière 3					
Equipière 4					

**JOIGNEZ les** certificats médicaux pour les licences pratiquants.

Si vous souhaitez une licence temporaire indiquez le dans N° licence.

Pour prendre une licence annuelle, allez sur : <http://www.apccvoilesportive.com> boutique en ligne rubrique adhésion licence 2023

## FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription comprend la mise à disposition d'un J80 pour la durée de l'événement ainsi que le repas du samedi soir. Le paiement est à réaliser sur le site du club : <https://apcc.axyomes.com/>

Inscription sans sponsor : **380€** - Date limite d'inscription le 25/02 dans la limite des places disponibles

Inscription avec sponsor : **750€** - Date limite d'inscription le 25/02 dans la limite des places disponibles

En recherche de sponsor équipage :

Envoyez votre dossier d'inscription comme si vous n'aviez pas de sponsor (=380€)

Vous avez ensuite jusqu'au 18/02 pour envoyer le chèque de **750€** de votre sponsor avec la convention signée, les 380€ versés vous seront alors rendus par virement.

Pour obtenir un dossier de présentation de la Women's Cup pour votre recherche de partenaire ou la convention, envoyez votre demande à [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com)

Entraînement vendredi 8 mars - 2 créneaux possibles **13h/15h** et **15h/17h** : **100€/équipage**

**Envoyez par voie postale au plus tard le 25/02/2024 un chèque de caution de 1 500€ par équipage (à l'ordre de l'APCC Voile Sportive) à l'adresse suivante : APCC Port de Plaisance 44380 PORNICHET et adressez par mail à : [womencup@apcc-voilesportive.com](mailto:womencup@apcc-voilesportive.com) votre fiche d'inscription.**

**Date & signature du skipper (précédé de la mention "lu et approuvé").....**

La barreuse s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de la FFV, l'Avis de Course, les instructions de Course et les avenants, ainsi que toutes les règles qui régissent cette compétition. Il appartient à chaque barreuse de décider sous sa seule responsabilité si elle doit ou non prendre le départ ou rester en course. La barreuse et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les images qui pourraient être faites durant la manifestation.



La Women's Cup a pour but de mettre en avant des voileuses actives et dynamiques, de permettre de découvrir les autres régatières. Merci de bien vouloir nous envoyer les informations ci-dessous pour nous permettre de créer une fiche de présentation par équipage.

## PHOTOS

Envoyez 1 photo par équipière. Noms de fichier = "prénom.nom.jpg"

OU une photo de l'équipage entier (en précisant vos noms et prénoms et l'ordre de la photo dans votre mail).

## TEXTE

- **Nom de l'équipage** : si vous n'en avez pas ce n'est pas une obligation. Mais vous pouvez en trouver un pour l'occasion. Ex : "Les Filles Du Havre", "Equipage Solidaire" ou mettre en avant le nom de votre sponsor.
- **Présentation de l'équipage** : en quelques lignes.
- Pourquoi vous participez à la Women's Cup : en quelques lignes.

## A LIRE

- Pour des raisons d'organisation, en cas d'annulation de votre participation moins de 3 semaines avant la date de l'évènement, aucun remboursement ne pourra être fait.
- Les concurrentes étrangères non licenciées en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- La Women's Cup se court sans jauge de poids, avec 5 personnes à bord obligatoirement et ne nécessite ni certificat ISAF ni adhésion du barreur auprès de la Classe J80.

### PRÉCISION SUR L'ASSURANCE INCLUSE DANS LES LICENCES FFV :

L'AO vous conseille vivement d'effectuer auprès de la FFVoïe, dans votre espace licenciée, un rachat de franchise au prix de 49€.

Celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers, sans payer la franchise associée à votre assurance classique par la licence FFV (franchise de 500 à 1000 euros en fonctions du dommage).